



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MARLIENS 21110

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du 25 Février 2023

Le conseil municipal, convoqué le 16 février 2023, s'est réuni, sous la présidence de Mr le Maire, le 25 février 2023 à 18h15 à la salle du conseil de la mairie de Marliens.

Président : Mr Jean-Marie FERREUX

Secrétaire de séance : Mme Christelle NECCHI

Présents : Mr Hubert BOURGOGNE, Mr Jean Marie FERREUX, Mme Laurence SCHERRER, Mr Cedrick FACON, Mr Didier MOUGIN, Mme Anaïs DUBOIS, Mr Alain CHARLOT, Mme Christelle NECCHI Mme Antonia MILLERON, Mr Frédéric MONBILLARD

Absents : Mr Mickaël PERREIRA (excusé), Mr Cédric BOGE (PR Mme Anaïs DUBOIS),

Le conseil municipal adopte le dernier compte-rendu à l'unanimité.

DELIBERATION OUVERTURE DE COMPTE AU 2313 (INVESTISSEMENT)

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'ouverture de crédits budgétaires de 20 000€ au compte 2313.

NETTOYAGE EGOITS RUE DE L'EGLISE

Le conseil municipal décide d'effectuer plusieurs demandes de devis pour le nettoyage.

EMPLACEMENT ET FOURNITURES D'ELECTRICITE POUR « FOOD TRUCK »

Une demande d'emplacement pour un food truck (crêpe – churros...) a été demandé, le conseil municipal propose de créer une convention avec un coût forfaitaire pour l'emplacement.

POINT SUR LE R.P.I

Au regard des effectifs et du contexte de chaque école, dans le cadre d'un traitement équitable et dans le cadre des priorités nationales, la fermeture de la 4^{ème} classe ordinaire de l'école élémentaire de Marliens a été prononcée. En effet, les effectifs considérés pour cette école, dans le cadre de la carte scolaire, sont de 77 élèves pour 3 classes soit une moyenne de 25.6 élèves par classe (E/C de 19.25 avant fermeture). Les effectifs de l'école maternelle sont de 39 élèves pour 2 classes soit une moyenne de 19.5 élèves par classe.

GRAVIERES

Le regroupement des communes TART, ECHIGEY, BRAZEY EN PLAINE et MARLIENS accompagné par Mme Anne-Catherine Loisier sénatrice de la côte d'or seront reçus courant mars au Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

BROYAGE VEGETAUX

Un premier broyage communal aura lieu les 27, 28 février et 1^{er} mars. Un autre sera mis à disposition au printemps sur inscription auprès de Monsieur BOURGOGNE Hubert suite à la distribution d'un bulletin d'inscription.

SEMAINE BLEUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la semaine nationale des retraités et personnes âgées du 2 au 8 octobre 2023.

SMICTOM

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de participer à la prochaine Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du SMICTOM de la Plaine Dijonnaise.

Cette commission se tiendra le Mardi 7 Mars 2023 - 19h30 à Izier.

Mr FACON et Mme NECCHI participeront à cette réunion.

PERSONNEL COMMUNAL

Le cantonnier ayant démontré ses compétences et son implication, le conseil municipal propose à l'unanimité de le titulariser.

Madame LEAURANT Chloé remplacera Mme ETEVE Elodie pour l'entretien de l'école et des bâtiments communaux.

POINT FINANCES 2022

Mme SCHERRER Laurence, adjointe, déléguée aux finances, informe le conseil municipal des dépenses et recettes du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

QUESTIONS DIVERSES

- Nexity propose de venir présenter au conseil municipal son projet de lotissement situé route d'Echigey.

- La gendarmerie a dressé 12 contraventions lors de leur dernier contrôle de vitesse dans le village suite à l'envoi de nos relevés issus de notre radar route d'Echigey.

- L'association prévention routière devrait intervenir à l'école entre le 13 mars 2023 et le 19 mai 2023.

- Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'adhésion à l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or Département (ICO) pour un montant de 200 € annuel. La décision est entérinée par le conseil municipal.

- Le conseil municipal félicite Mme DUBOIS Anaïs (avec l'aide de Mme BELLETERE) pour la nouvelle organisation de la bibliothèque.
- Un constat d'huissier a été établi afin que l'entreprise BAU termine les travaux des deux maisons. De plus, un dossier est ouvert avec notre avocate pour le délai de retard de livraison ainsi que la non-conformité des normes PMR (Personne à mobilité réduite).
- Des kits d'occultations seront installés aux maisons locatives.
- Le conseil municipal propose l'organisation de l'inauguration du city stade prochainement.
- Une consultation de plusieurs artificiers est prévue pour le 14 juillet.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 23 mars 2023 à 18h15.

Vu par le Maire de la Commune DE MARLIENS, pour être affiché le 28 février 2023, à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.